REGLEMENT INTERIEUR

et liste des infractions

1/Engagement du club et du licencié

Les dirigeants de l'Union Sportive Chateauneuvienne s'engagent à construire un club dont les principaux fils conducteurs sont :

- **L'esprit de famille et la convivialité.**
- **La rigueur et l'engagement.**
- **Le respect de chacun.**
- **La motivation et l'envie de gagner.**
- **La solidarité et la loyauté.**
- **L'esprit Fair-play qui doit animer chacun dans la pratique du sport (respect des règles, des partenaires et adversaires, des arbitres, des dirigeants et éducateurs…).**

Chaque licencié, quant à lui, s'engage à pratiquer le football dans le respect des valeurs énoncées ci-dessus. Il reconnaît par ailleurs la qualité de bénévole à tous les membres du comité directeur, dirigeants, animateurs et éducateurs.

Ainsi pour que le club puisse fonctionner dans les meilleures conditions, il est important que tous les acteurs de la vie du club acceptent de se soumettre à quelques règles simples.

Licence

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le comité directeur et présenté à l'assemblée générale.

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié à l'U.S.C. doit avoir :

-pris connaissance et signé le règlement intérieur du club.

-acquitté le montant de la cotisation avant le renouvellement de la licence ou toute participation à une rencontre officielle. Ce montant pourra être réglé en un ou plusieurs versements ou chèques.

-passé la traditionnelle et obligatoire visite médicale.

-restitué à son dirigeant la licence signée et tamponnée par son médecin, accompagné du réglement

-tout cas particulier ou relatif au montant de la cotisation, sera examiné par le bureau.

2/Le club : le rôle de chacun

LE JOUEUR

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du football dans un bon état d'esprit et dans les règles élémentaires de la vie associative et sportive. Il est tenu de :

- participer aux entraînements et aux matchs
- respecter les dirigeants, les arbitres, les adversaires, les spectateurs et ses équipiers.
- prévenir l'entraîneur au moins 48h à l'avance en cas d'empêchement (sauf cas particulier).
- accepter les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants.
- participer au maximum à la vie de l'association (tournois, réunions, festivités, entrainement et encadrement des plus jeunes)
- respecter le matériel et les locaux de notre club ainsi que les locaux des autres clubs.

L'esprit d'équipe et de convivialité engendré permettra ainsi d'aboutir à un esprit club

L'ENTRAINEUR / EDUCATEUR

Il a pour tâche la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects.

Préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur, pour une bonne intégration dans le groupe.

Le rôle de l'entraîneur :

Choisi par le bureau pour ses compétences techniques et sa qualité humaine, il a toute autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.

Il doit être par son comportement un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.

Il s'efforce d'être présent au minimum 15 minutes avant l'arrivée des licenciés afin de préparer les exercices pour les entraînements. Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition et de les rendre aussi propres que possible avant de quitter les locaux en ayant pris soin de fermer tout ce qui a été ouvert.

LE DIRIGEANT

Il est partie prenante dans la gestion et la bonne marche du club, il doit faire respecter le règlement intérieur, maintenir et faire maintenir en permanence un bon esprit sportif.

Au cours des matchs et des entraînements, il épaule l'entraîneur ou l'éducateur, mais n'intervient pas dans le management de l'équipe. Il a toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur ou de l'éducateur en son absence. La création de commissions devra permettre à chacun de s'impliquer et d'impliquer des parents ou joueurs volontaires dans la vie du club.

3/La vie sportive du club

Entraînements

La présence aux entraînements est obligatoire.

Le joueur arrive 10 minutes avant le début officiel et doit être prêt pour l'heure fixée au préalable.

Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport, crampons si besoin, protège-tibias, short, baskets, survêtements et affaires chaudes pendant la saison hivernale.

S'il ne peut pas participer à l'entraînement, il est tenu d'en informer l'entraîneur.

En cas d'intempéries ou d'incertitudes sur le déroulement d'une rencontre, le joueur doit se renseigner auprès de son entraîneur.

Matchs

La présence régulière aux entraînements est nécessaire pour pouvoir participer aux matchs.

Le joueur arrive à l'heure qui lui a été communiquée. Il doit avoir tout son matériel de footballeur

Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport et à l'identité de notre club. Il doit s'abstenir toute consommation d'alcool, de cigarette au cours du match.

Il doit avoir les chaussettes remises en début d'année, être en possession de ses protège-tibias et de chaussures adaptées au terrain.

Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui et ses camarades. Tout objet (montre, bague, chaîne, boucles d'oreilles, bracelet…) est formellement interdit lors de la pratique du football.

Tout joueur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable, vis-à-vis des joueurs, des dirigeants, des spectateurs, des parents de l'équipe adverse et aussi de ses équipiers.

Tout joueur averti par un carton jaune ou expulsé par un carton rouge pour des raisons autres qu'un excès d'engagement dû à notre sport se verra responsabilisé de sa faute et devra dédommager le club de tout ou partie de la somme due et payée par le club, auprès du district. Les pénalités seront récoltés par le capitaine de chaque équipe et remis au trésorier pour le match suivant ou dans un délai plus court. Le bureau se réserve le droit de ne pas le faire rejouer, tant qu'il n'aura pas remboursé cette somme.

A la fin de la rencontre les joueurs sont tenus de remettre les équipements fournis en début de rencontre.

Vestiaires

Les joueurs s'engagent à respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur et sera soumis à une sanction.

Il est impératif de ne pas emmener d'objets ou de vêtements de valeur lors des entraînements et des matchs. Le club décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation à l'intérieur des enceintes de l'association, ainsi que lors des déplacements. L'équipe devra laisser le vestiaire dans un état de propreté correct.

Esprit Sportif et Fair-play

En tout lieu et toutes circonstances, tout licencié de l'U.S.C. en est le représentant. Il lui appartient d'avoir un comportement et une tenue irréprochables.

Chaque joueur s'engage a être respectueux de toutes les règles précitées et s'engage aux matchs comme aux entraînements à respecter l'adversaire, ses équipiers, ses dirigeants et l'arbitre.

Tout joueur qui aura un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif. Dans ce dernier cas la licence ne sera pas remboursée.

Discipline et sanctions

Tout joueur qui ne respecterait pas les règles édictées dans le présent règlement intérieur s'expose à des sanctions dont la décision sera soumise au comité directeur du club. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion du club selon la gravité des faits reprochés.

- Sanctions pour avertissement ou expulsion au cours d'une rencontre :

Tout joueur indiscipliné, qui est averti ou expulsé au cours d'une rencontre officielle ou amicale, ternit l'image de l'U.S.C. et l'esprit Fair-play qu'elle s'attache à développer. Par ailleurs, il pénalise financièrement le club, qui est amendable à chaque carton jaune et carton rouge reçu.

Aussi, une commission de discipline est mise en place au sein du club, afin de statuer sur la gravité des faits reprochés et de la sanction (geste ou propos antisportif, violence physique ou verbale, récidive. . .) et sur la part de responsabilité du joueur. Cette commission, qui se réunit à la demande, est composée : du président, d'un vice-président, du trésorier, de l'entraîneur Seniors et du responsable d'équipe. Le joueur reconnu tout ou partie responsable de la pénalité, se verra sanctionné en interne au club au travers principalement de travaux dits d'intérêt commun comme apporter son aide aux entraînements, arbitrer les matchs ou encore aider le comité directeur dans les diverses manifestations internes. Le paiement, par le joueur reconnu responsable, de l'amende infligée au club peut être envisagé, ainsi que l'exclusion temporaire, voire définitive, de l'intéressé.

4/La vie extra sportive du club

La vie du club ne s'arrête pas aux matchs et aux entraînements. Pour permettre de développer un projet éducatif, sportif ambitieux, pour garder et améliorer la convivialité au sein du club, nous demandons à chaque membre (joueur, éducateur, dirigeant et bénévoles) de participer « au minimum » aux différentes manifestations du club proposées tout au long de l'année sportive.

Accès au stade

L'accès au stade est interdit en dehors des séances d'entraînement, des matchs ou toutes autres manifestations organisées sous la responsabilité du club.

Par ailleurs le club dégage sa responsabilité en cas d'incidents, accidents ou tous autres faits survenus à l'extérieur de l'enceinte du stade.

Transports

Tout licencié ou son tuteur doit contribuer aux transports des joueurs lors des déplacements extérieurs.

Par le présent règlement, le tuteur d'un jeune licencié accepte que le mineur puisse être transporté par un tiers dans le cadre des diverses activités du club.

Il est demandé à chaque utilisateur de son véhicule personnel pour le transport des joueurs, de certifier que son assurance couvre bien les personnes transportées.

Le Président LE BRAS Martial

Les Vice-Présidents : BALLAVEN Michel **MALTRET Jean Claude**

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE :(représentant légal pour les mineurs)……..

RECONNAIT AVOIR LU ET ACCEPTE LES TERMES DU REGLEMENT INTERIEUR

DATE : SIGNATURE :

EN CAS D'ACCIDENT OU BLESSURE

Je soussigné(e).....

Adresse.....

Téléphone .....

° autorise les responsables de l'U.S.C. à prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident ou de blessure, y compris toutes les entrées, transferts d'hôpitaux, cliniques, toutes interventions chirurgicales jugées nécessaires par les services hospitaliers, sorties après soins ou examens pour mon enfant :

Nom et prénom.....

Fait à…… Le ……/……../……

Signature du responsable légal, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

AUTORISATION PARENTALE POUR LES DEPLACEMENTS

Je soussigné(e).....

autorise et accepte que mon enfant soit transporté à titre gracieux en voitures particulières ou en transports collectifs par tous les bénévoles volontaires (dirigeants, parents) de l'U.S.C pour les activités du club.

Fait à……. Le ……/……../……

Signature du responsable légal, précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e).....

autorise l'U.S.C. à diffuser toute image, photo, vidéo de groupe sur laquelle figure le licencié, sur son site internet, ses affiches, ses brochures, ou tout autre support relatif à l'activité sportive du club y compris la presse.

Fait à……. Le ……/……../……

Signature du licencié ou de son responsable légal, précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

ANNEXE I

•Tout joueur qui ne sera pas à jour dans sa cotisation ne pourra participer aux matchs.

•Tout joueur ou dirigeant ayant un comportement incivique, notamment dû à une consommation d'alcool, ou produits stupéfiants dans l'enceinte du stade pourra se voir attribuer des sanctions prises par le bureau après un vote à la majorité plus une voix. (Sanction pouvant aller jusqu'à l'annulation de sa licence sans remboursement de celle-ci)

•Tout joueur recevant un carton jaune ou rouge, ne respectant pas l'éthique sportive (liste des infractions annexée) devra :

o Soit participer à l'arbitrage des équipes jeunes. Le nombre de match arbitré sera établi par le bureau au regard de la gravité de l'indiscipline.

O Soit régler le montant de l'amende infligée au club.

Au bout de la 3ème infraction dans une période de 10 matchs consécutifs ou d'une infraction de la catégorie 2, le bureau se réserve le droit de convoquer un joueur et d'appliquer en séance de plus lourdes sanctions.

Tout joueur ne pourra participer aux rencontres tant qu'il ne se sera pas acquitté de sa sanction. Joueurs ou dirigeants ne respectant pas ce règlement, pourront se voir attribuer des sanctions prises par le comité sportif après un vote à la majorité plus une voix.

Les entraîneurs sont seuls responsables de la composition l'équipe, et nul autre ne doit intervenir dans leurs décisions. Dans la mesure du possible, notamment tenant compte de l'effectif disponible, les entraîneurs encourageront l'assiduité des joueurs / joueuses aux entraînements dans le choix des titulaires. Ils prendront en compte les absences excusées (travail, maladie, etc.).

Liste des infractions :

Catégorie 1 :

•Faute dans le jeu valant carton jaune : 3€

•Retard lors d'un rassemblement : 3 €

•Deux fautes dans le jeu valant deux cartons jaunes, soit un carton rouge : 6 €

Catégorie 2 :

•Absence injustifié : 5 €

•Contestation : 10 €

•Enfreindre avec persistance les lois du jeu : 10 €

•Désapprobation des décisions de l'arbitre : 10 €

•Comportement anti sportif après avertissement : 30 €

Catégorie 3 :

•Contestation avec récidive : 40 €

•Coups volontaires à l'égard de l'adversaire ou à officiel : 60 €

•Propos injurieux à l'égard de l'adversaire ou à officiel : 40 €

•Insulte à arbitre ou à juge de touche : 60 €

•Acte de brutalité : 125 €